

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 3 octobre 2016**

OBJET

**06 – ACQUISITION D'UNE CIRCULATION PIETONNE –  
PARCELLE AL N°68 – MME COUFFIN**

N° 2016-10-06

NOMENCLATURE : 3/1/1

**L'an deux mille seize, le trois octobre à dix-neuf heures,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-trois septembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 24**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Joëlle CHESNAIS

**Pouvoirs : 5**

Mickaël MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU  
Elisa DRION donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine CADOU  
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine HENRY  
Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....24  
ayant un pouvoir...5  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur : Philippe LEBASTARD**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, L2121-2 et L2241-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment l'article L 2241-1 et l'avis des services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques en date du 11 février 2016,

Vu la délibération n° 2016-06-07 en date du 6 juin 2016 désignant Mme Catherine CADOU pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par M. le Maire en la forme administrative,

Considérant l'avis défavorable sur le certificat d'urbanisme pour division de parcelle en date du 30/01/1992, sur le motif que le périmètre de l'actuelle parcelle AL n°68 devait être cédé à la commune,

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement en date du 22 septembre 2016,

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20161003-DE2016-10-06-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2016  
Date de réception préfecture : 05/10/2016

Il est exposé ce qui suit :

Afin d'améliorer les conditions de sécurité pour les piétons rue de la Rinçais, un aménagement avait été réalisé sur la parcelle privée cadastrée section AL n°68. Cependant l'acquisition de la parcelle par la commune n'avait pas été actée. Il convient aujourd'hui de régulariser cette situation et d'intégrer cette parcelle dans le domaine public.

Cette parcelle d'une contenance de 610 m<sup>2</sup> appartient à Mme COUFFIN. Le prix de cette acquisition proposé est de 6 € par m<sup>2</sup>, soit un montant total de 3 660 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :**

- **D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée section AL n°68 d'une contenance totale de 610 m<sup>2</sup> pour un montant de 3 660 € à Mme COUFFIN ;**
- **D'APPROUVER l'intégration de la parcelle cadastrée section AL n°68 dans le domaine public ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à établir l'acte en la forme administrative, ainsi que tout document nécessaire à l'acquisition ;**
- **D'AUTORISER Mme Catherine CADOU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, à signer cet acte au nom de la commune.**

Pour extrait conforme,

Le 3 octobre 2016,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20161003-DE2016-10-06-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2016  
Date de réception préfecture : 05/10/2016